

LES TERRITOIRES POLITIQUES

La notion de territoire politique inclut deux types différents de territoires : les territoires « administratifs » formant un **pavage**¹ emboîté et rationnel, et les aires socioculturelles qui forment un pavage plus complexe marqué par des intersections, des chevauchements et des discontinuités.

Les **territoires administratifs** sont d'abord formés par les États, que l'on peut considérer comme l'élément fondamental, mais non unique, du pavage politique de l'espace. Une des caractéristiques géopolitiques du monde contemporain est que l'échelon étatique est de plus en plus concurrencé tant au niveau infraétatique qu'au niveau supraétatique. Le niveau **infraétatique** est constitué par les subdivisions administratives, entités qui disposent de personnalités politiques très variables. Le niveau **supraétatique** est formé des organisations intergouvernementales (OIG) à vocation mondiale ou régionale qui se sont multipliées durant la seconde moitié du XX^e siècle et qui représentent un nouvel échelon significatif du pavage politique mondial.

Les **aires socioculturelles** forment des territoires transétatiques (l'adjectif transnational lui est souvent préféré) dans la mesure où ils ne coïncident pas avec le pavage étatique ou politico-administratif. Ces aires se singularisent par la relative homogénéité de leur population, ils relèvent donc de phénomènes sociaux et culturels objectifs.

I. L'ÉTAT

1. Le pavage étatique mondial

L'État est l'élément fondamental du **pavage politique** de l'espace mondial. C'est d'ailleurs la donnée politique la plus fréquemment reproduite sur les cartes et les planisphères. Cependant, l'existence des États, réalité incontestable sur les cartes, n'est pas toujours évidente sur le terrain ; parfois, à l'inverse, c'est la réalité sur le terrain qui n'est pas reconnue par les cartes. Le rapport entre la réalité et la représentation cartographique est donc plus complexe qu'il n'y paraît. C'est que, si la plupart des États existent *de facto* (de fait, sur le terrain) et *de jure* (juridiquement, en tant qu'entité reconnue par la communauté internationale), un certain nombre d'États n'existent que

1. La notion de pavage désigne une surface constituée de blocs différenciés, elle se distingue de la notion de maillage qui désigne une trame formée de lignes. Le pavage fait donc plus référence aux territoires et le maillage aux frontières.

de facto ou que *de jure*. Si d'un point de vue juridique chaque État est censé être reconnu par tous les autres, les choses ne sont pas aussi simples et certains États ne sont pas reconnus par tous. Ainsi, la Chine est-elle représentée par deux États : la république populaire de Chine (capitale Beijing) et la Chine nationaliste, sur l'île de Taiwan (capitale Taipei). Les États qui reconnaissent l'une ne reconnaissent pas l'autre (comme autrefois la RFA et la RDA). Seule une vingtaine d'États reconnaît aujourd'hui le gouvernement de Taipei comme gouvernement légitime de la Chine. Dans un autre cas complexe, Israël n'est pas reconnu par certains États arabes, qui reconnaissent en lieu et place la Palestine.

Certains États ne sont reconnus que par un autre : ainsi la république turque de Chypre-Nord, autoproclamée en 1983 et peuplée de Turcs, est-elle reconnue uniquement par la Turquie. Pendant longtemps, le gouvernement taliban (Afghanistan) n'a été reconnu que par le Pakistan (son mentor), l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, etc.

Enfin, certaines entités existent de facto comme des États et disposent d'un territoire, d'une capitale, d'un gouvernement et d'une administration, une armée, un drapeau, etc., mais ne sont reconnus par personne. Tel est le cas, entre autres, du Somaliland, ex-Somalie britannique, qui s'est séparée de la Somalie en 1991 ; de la Transnistrie (province autonome de la Moldavie) ; de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud qui se sont séparées unilatéralement de la Géorgie.

À l'inverse, certains États sont reconnus par la communauté internationale, ils disposent d'un siège à l'ONU — ils existent donc de jure (ou d'un point de vue juridique) mais pourtant ils n'existent pas, ou à peine, sur le terrain. Dans ce cas, on peut citer la Palestine, État membre de la Ligue arabe, ou plus encore peut-être, la république arabe sahraouie démocratique, membre de l'OUA. Ces deux entités sont de fait quasiment inexistantes sur le terrain. Des États étendus sur la carte comme la République centrafricaine ou la Somalie, ne sont que des fictions dont le pouvoir contrôle tout juste la capitale... Dans le même ordre d'idée, on peut enfin citer, avant 1991, la Biélorussie et l'Ukraine, qui étaient membres fondateurs de l'ONU mais non indépendants dans les faits, puisque parties intégrantes de l'URSS.

Quel est le point de vue que doit adopter le géographe ? S'en tenir à la légalité juridique ou reconnaître toute entité à partir du moment où elle structure bien l'espace ?

Si l'on s'en tient aux États membres de l'ONU, depuis septembre 2002, le pavage étatique mondial serait formé de 191 États (cf. II, 1). Si l'on y ajoute le Vatican et la Palestine qui disposent du statut d'observateurs dans l'organisation, mais aussi le Monténégro (indépendant depuis le 21 mai

2006), mais aussi Taiwan, on comptabilise 195 États. Mais, on l'a compris, ce chiffre, comme un autre, est finalement arbitraire¹.

La description du pavage étatique met en évidence un certain nombre de phénomènes : outre la multiplication du nombre des États (considérant qu'il s'agit d'un élément dynamique, ce phénomène est inclus dans la seconde partie : géopolitique), il s'agit de l'inégale « dotation » spatiale des États, notamment en termes morphométriques et de situation.

2. La morphométrie territoriale

La notion de morphométrie désigne l'ensemble des caractéristiques du territoire des États (Sanguin, 1977). Les caractéristiques de la morphométrie territoriale qui paraissent les plus importantes sont la superficie et la forme.

a. La superficie

La superficie des États est extrêmement variable. 195 États se partagent l'espace mondial engendrant un pavage étatique très inégal. On peut ainsi aisément différencier des « macro-États », très vastes, qui accaparent l'essentiel des terres émergées et, à l'opposé, des « micro-États » parfois minuscules. Entre ces deux extrêmes, la taille moyenne des États est d'environ 699 500 km².

Mais seuls 39 États seulement sont situés au-dessus de cette moyenne. On peut utilement se pencher sur le cas des macro-États et des micro-États.

• Macro-États

Malgré l'éclatement de l'Union soviétique en 1991 (qui fut le plus grand État durant l'essentiel du XX^e siècle avec plus de 20 M. de km²), la fédération de Russie reste le plus grand État de la planète avec plus de 17,07 M. de km²².

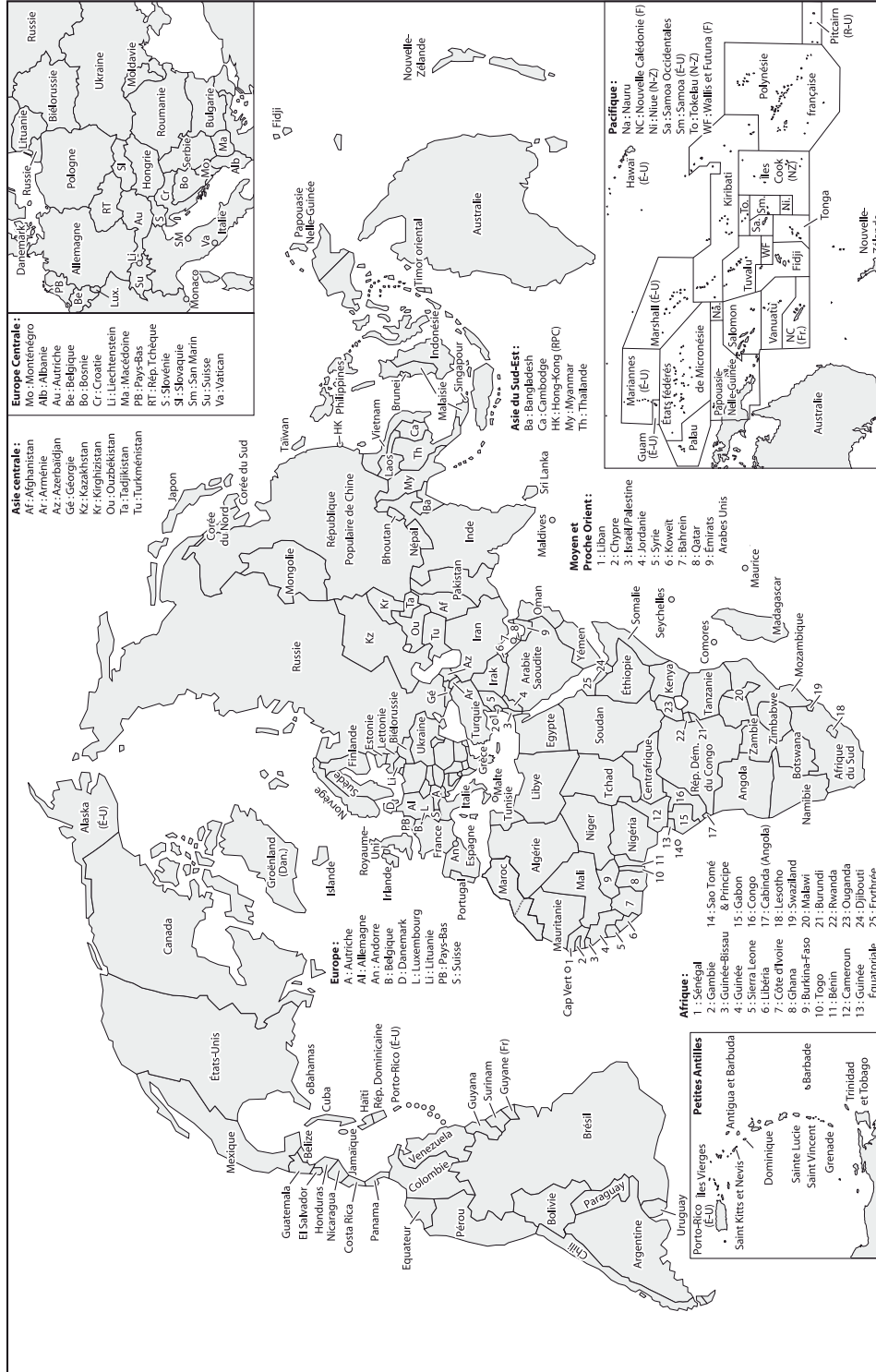
– Entre 10 et 5 millions de km²

On ne compte que cinq États dans cette catégorie : Canada (9,97), Chine (9,60), États-Unis (9,36), Brésil (8,51) et Australie (7,70). Au total, les six plus grands États (3 % du total), représentent 62,2 m de km², soit plus de 45 % des terres émergées.

1. La liste des États est présentée en annexe 1, page 405. La Chine nationaliste (ou Taiwan) est reconnue par une trentaine d'États, elle joue un rôle économique non négligeable (représentant environ un quart du PIB de la Chine populaire), et est souvent représentée d'une manière distincte de la République populaire de Chine sur les planisphères – ainsi intègre-t-elle cette liste.

2. M. = million. Pour tous les États, seuls les territoires émergés sont pris en compte.

Carte 1. Planisphère des États



– Entre 5 et 2 millions de km²

Sept États: Inde (3,26), Argentine (2,78), Kazakhstan (2,71), Soudan (2,51), Algérie (2,38), Zaïre (2,34), Arabie Saoudite (2,15).

– Entre 2 et 1 million de km²

16 États: Mexique (1,97), Indonésie (1,9), Libye (1,76), Iran (1,65), Mongolie (1,56), Pérou et Tchad (1,28), Niger (1,26), Angola (1,25), Mali (1,24), Afrique du Sud (1,22), Colombie (1,14), Bolivie et Éthiopie (1,10), Mauritanie (1,08), Égypte (1).

Ainsi, 29 États (soit 14,8 % du total) ont une superficie dépassant le million de kilomètres carrés. Ces 29 États représentent par ailleurs 102 130 000 km², soit près de 75 % des terres émergées (et le territoire potentiel de 142 États de surface moyenne!). La répartition des territoires est donc très inégale.

– Entre un million et un demi-million de km²

21 États, dont trois seulement sont européens¹, ont une superficie comprise entre un million et un demi-million de km²: Tanzanie (0,940), Nigeria (0,924), Venezuela (0,912), Namibie (0,825), Pakistan (0,803), Mozambique (0,785), Turquie (0,780), Chili (0,757), Zambie (0,746), Maroc (0,710)², Birmanie (0,678), Afghanistan (0,650), Somalie (0,638), Centrafrique (0,620), Ukraine (0,604), Madagascar (0,587), Kenya (0,583), Botswana (0,570), France (0,550), Thaïlande (0,514), Espagne (0,505).

49 États disposent d'une superficie supérieure à 0,5 M. de km² (soit 25 % du total).

– États de taille moyenne

76 États, soit 38,9 % du total, ont une superficie moyenne comprise entre 500 000 et 50 000 km². Cette catégorie intermédiaire est donc la plus nombreuse.

• *Micro-États*

Les États disposant d'un tout petit territoire sont très nombreux. Ainsi, 68 (soit 34,8 % du total) ont une superficie inférieure à 50 000 km² (soit un peu plus que le territoire de la Slovaquie).

Parmi ces 68 États, **44 ont une superficie comprise entre 50 000 et 1 000 km²** (superficie ici exprimée en milliers de km²): Albanie (39), Arménie (29,8), Bahamas (13,9), Belgique (30,5), Belize (23), Bhoutan (47), Brunei (5,7), Burundi (28), Cap Vert (4), Comores (1,9), Danemark (43), Djibouti (23), République dominicaine (48,4), Estonie (45), Fidji (18,3), Gambie (11,3), Guinée-Bissau (36,1), Guinée équatoriale (28,1), Haïti (27,7), Israël (21), Jamaïque (11,4), Koweït (17,8), Lesotho (30,3), Liban (10,4), Luxembourg

1. La Turquie étant ici considérée comme non-européenne.

2. Incluant le territoire du Sahara occidental.

(2,5), Macédoine (25,7), Maurice (2,4), Moldavie (34), Monténégro (13,8), Panama (77), Pays-Bas (34), Qatar (11,4), Rwanda (26,3), Salomon (30), Salvador (21), Samoa occidentales (2,8), Slovaquie (49), Slovénie (20,2), Suisse (41,2), Swaziland (17,3), Taiwan (36), Trinité & Tobago (5,1), Vanuatu (14,7).

Certains États, insulaires surtout, sont absolument minuscules et méritent pleinement le nom de « micro-États » (territoires de 1 000 km² ou moins)¹. Ainsi, 25 États (12,8 % du total) ont une superficie inférieure à 1 000 km² (à titre de comparaison, le grand-duché du Luxembourg couvre une superficie de 2 586 km²) : São Tome & Príncipe (964), Kiribati (900), Dominique (751), Tonga (748), Micronésie (707), Bahreïn (678), Singapour (620), Sainte-Lucie (615), Palau (488), Andorre (465), Seychelles (453), Antigua & Barbuda (442), Barbade (431), Saint-Vincent & Grenadines (390), Grenade (345), Malte (316), Maldives (298), Saint-Kitts & Nevis (269), Marshall (181), Liechtenstein (159), San Marin (61), Tuvalu (24), Nauru (21), Monaco (2), Vatican (0,44).

Parmi ces États, quatre seulement sont enclavés (tous en Europe), un dispose d'un littoral (Monaco) et tous les autres sont insulaires. On peut donc, dans ce cas, esquisser un lien entre géographie physique et géographie politique puisque le morcellement naturel prédispose au morcellement politique.

b. La forme

Le discours sur la forme du territoire des États a été développé par Friedrich Ratzel et peut paraître obsolète. Il reste néanmoins pertinent soit de manière symbolique, en tant que « représentation territoriale », soit de manière tout à fait concrète. Dans l'inconscient, la forme du territoire de l'État a une certaine importance. On peut donc montrer la diversité de la forme des États et aussi les limites de ce facteur.

• *Les types de formes*

On peut distinguer quatre formes fondamentales : compacte, appendiculaire, étirée, ou morcelée — d'autres pourraient être proposées (Sanguin, 1977, pp. 23-27).

– **La forme compacte**

Elle est la plus simple, la plus ramassée, celle qui permet à l'État de disposer du maximum de territoire pour une longueur minimale de son enveloppe frontalière. On peut calculer ce rapport entre la longueur des frontières et la superficie. Dans ce cas, on compte évidemment la France métropolitaine (l'hexagone) mais aussi la Pologne, l'Angola, la Côte d'Ivoire,

1. Un autre seuil aurait été imaginable, ainsi Richard Kleinschmager (1993, p. 48) pose cette limite à 5 000 km² comme le fit A.-L. Sanguin (1977, p. 22). Norman Pounds (1972) fixait ce seuil à 25 000 km².

etc. *A priori* les États disposant d'un territoire de cette forme sont plus faciles à gérer. Les transports, les liaisons entre le centre et les « périphéries » sont — théoriquement — moins longues et moins coûteuses. Cependant, il ne s'agit que de théorie : un relief central (Afghanistan, Roumanie) annule les avantages de cette forme, à moins que ce ne soit le climat ou le milieu naturel (république démocratique du Congo).

– La forme appendiculaire

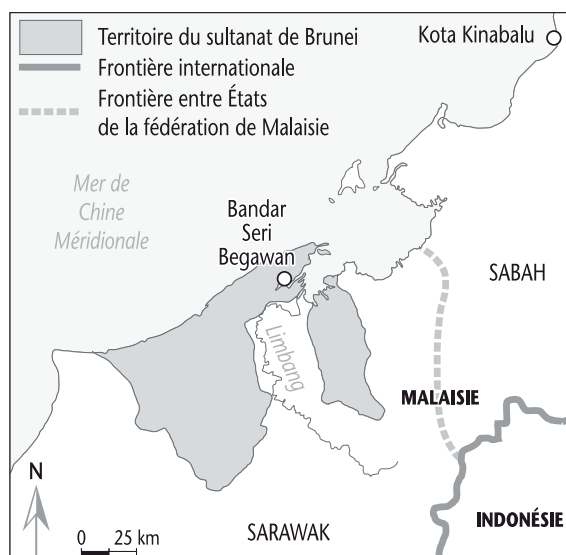
Elle caractérise un territoire compact où se développe un appendice formant une excroissance par rapport au corps principal de l'État. Pour désigner ces territoires reliés au corps principal de l'État par un goulot plus ou moins resserré, les géopoliticiens allemands avaient forgé le terme de *Wachsumspitze* (littéralement « pointe de croissance ») désignant l'extrême avancée d'un territoire en extension. Mais on peut leur opposer des territoires résiduels qui forment — comme dans le cas du Tyrol autrichien — des territoires appendiculaires liés à un recul territorial et non à une avancée. Sanguin a proposé le terme de « poches frontalières » pour désigner toutes ces excroissances (Sanguin, 1975). Dans ce cas, on peut citer l'appendice du Limbourg au sud du territoire néerlandais, celui du Donegal au nord de l'Eire, le double appendice (pince de crabe) de la Dalmatie et de la Slavonie en Croatie, la bande de Caprivi en Namibie, le couloir de Pandj-Wakkan en Afghanistan, ou le « manche de poêle » de l'Alaska (*The Alaskan Pandhandle*) aux États-Unis.

– La forme étirée

Elle se caractérise par un allongement d'orientation latitudinale (Népal, Gambie) ou méridienne (Chili, Italie, Norvège en Europe ; Bénin, Togo ou Malawi en Afrique ; Laos en Asie)¹. Au total, les États dans ce cas sont assez peu nombreux. La forme étirée induit, à surface égale, un allongement de l'enveloppe frontalière et donc un coût plus élevé pour la surveillance de celle-ci ; elle induit aussi un plus long développement des réseaux. Elle n'est donc pas dénuée de conséquences. Le cas de l'Égypte illustre quant à lui les limites de la géographie politique qui est trompeuse si l'on prend uniquement en considération la forme globale du territoire de l'État. Doit-on considérer l'Égypte comme un État compact (presque carré) ou une sorte de « Chili fluvial » enserré entre deux déserts ?

1. Chili : 4 700 km de long sur moins de 250 de large ; Norvège : près de 2 000 km de long ; Togo : 700 km du nord au sud mais pas plus de 90 km de large.

Carte 2. Un territoire morcelé : le sultanat de Brunei



– Les territoires morcelés

Ce type de forme concerne les États dont le territoire est composé de plusieurs ensembles disjoints. Ces territoires peuvent être de taille comparable, mais généralement, on peut distinguer un « corps » principal relié à une (ou des) **exclave(s)**, à moins que le territoire considéré ne compte une **enclave** à l'intérieur de son territoire (enclave: territoire entouré par un État mais ne relevant pas de la souveraineté de cet État). Le morcellement territorial caractérisait autrefois de nombreux États de l'Europe médiévale, le Saint Empire germanique, constitué de plusieurs dizaines de territoires, en offrait une illustration éclatante. Cependant, la linéarisation des frontières, produit d'une volonté de rationalisation de l'espace politique, a considérablement réduit l'émiettement territorial. Les États continentaux au territoire morcelé sont désormais rares. Dans ce cas, on peut citer l'Alaska qui forme la plus vaste exclave d'un État existant (îles mises à part) avec une superficie de 1 518 000 km² représentant 16,2 % du territoire étasunien (mais seulement 0,2 % de sa population). Beaucoup plus équilibré dans le morcellement, le Sultanat de **Brunei** (5 770 km²) est composé de deux ensembles distincts (cf. carte 2). Le district (*daerah*) oriental de Temburong (1 304 km², soit 22,6 % du territoire) est séparé du corps principal du territoire (4 466 km²) par le couloir de Limbang situé dans la fédération de Malaisie. La Malaisie elle-même (329 750 km²) est divisée entre une partie péninsulaire et insulaire. Cette dernière s'étend au nord de l'île de Bornéo — États de Sabah et Sarawak et couvre 60 % de la superficie totale de cet État (197 850 km²) pour seulement 20 % de la population totale. De nombreux États de l'**ex-Union soviétique** se caractérisent aussi par l'existence d'enclaves. C'est d'abord le cas de la Fédération de Russie, avec la région (*oblast*) de Kaliningrad, enclavé